CONGRÈS ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX
L'événement, notre métier

REGLEMENT JEU CONCOURS – CUISINE Cook'in Japan

Article 1 : Organisation

La société **Congrès et Expositions de Bordeaux**, rue Jean Samazeuilh, CS 20088, 33070 Bordeaux Cedex, Société par actions simplifiée au capital de 24 040 000 € immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 453 091 316, représenté par, Caroline PAILLOTTET VIBERT, Responsable Evénementiel et la société **Mon Plan Cuisine,** représentée par Damien VIGNEAU et Ludovic GUILLEMOT, située au 211 avenue de St Médard 33320 Eysines **organisent du 1er au 10 Juin 2019 un jeu concours visant à faire gagner une cuisine équipée (hors électroménager) durant la Foire Internationale de Bordeaux 2019.**

Le présent contrat définit les règles juridiques applicables à cette opération.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.
Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation et donc la disqualification du participant et ce sans qu'une notification ne soit requise.

Article 3 : Modalités de participation

Ce jeu concours se déroule exclusivement lors de l'événement Foire Internationale de Bordeaux 2019 aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en complétant le bulletin de participation au tirage au sort.

Le bulletin de participation au tirage au sort est à remplir sur l'espace Cook 'in Japan au sein du « Village Japon » à l'entrée/sortie de l'exposition « Escale Japon » de la Foire Internationale de Bordeaux ou à l'accueil de Congrès et Expositions de Bordeaux (Rue Jean Samazeuilh 33 070 Bordeaux). Le bulletin de jeu devra être dûment complété et remis dans les urnes prévues à cet effet.

Tout bulletin illisible, raturé, incomplet, photocopié ou comportant des informations fausses sera considéré comme nul et éliminé du jeu.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du jeu.

Article 4 : Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le Lundi 10 Juin 2019 à 14h sur l'espace Cook 'in Japan au sein du « Village Japon » à l'entrée/sortie de l'exposition « Escale Japon » de la Foire Internationale de Bordeaux.
Seuls les bulletins lisibles seront pris en compte.

Le gagnant du jeu sera annoncé sur le salon Lundi 10 Juin 2019 à 14h. En l'absence du gagnant, ce dernier sera contacté (mail ou téléphone) par les sociétés organisatrices dans les quinze jours suivant le tirage au sort via les données indiquées au sein du bulletin de participation.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 3 mois qui suivent cette désignation, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Le lot ne sera pas remis en jeu. Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avère que le gagnant ne répond pas aux conditions de participations définies par le présent règlement, les sociétés organisatrices ne pourront alors lui attribuer sa dotation.

Si l'adresse électronique ou le numéro de téléphone ne correspondent pas à ceux du gagnant au moment de la notification de son gain, les sociétés organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues pour responsable.

Article 5 : Dotation

Le lot, une cuisine équipée (hors électroménager) de la marque NOBILIA comprend :

- Les meubles,
- Plans de travail sur mesure,
- Crédence sur mesure personnalisée,
- Accessoires,
- Garantie 5 ans sur les meubles, 5 ans sur les plans de travail et 1 an pour les accessoires,
- Hors livraison, pose, électroménagers et sanitaires.

Valeur globale du lot : 11 727€ TTC

Article 6 : Règlement des litiges

La Loi française est seule applicable.

Le règlement de tout litige survenant entre les parties à l'occasion du présent contrat sera du ressort des tribunaux de Bordeaux exclusivement.

Article 7 : Durée – modification – règlement

Le jeu se déroule du 1er Juin 2019 à 10h au 10 Juin 2019 à 14h inclus.
Le règlement complet est disponible sur le site https://www.foiredebordeaux.com/ ainsi que sur place à l'accueil de Congrès et Expositions de Bordeaux (rue Jean Samazeuilh 33 070 Bordeaux) et dans l'espace Cook'in Japan au sein du « Village Japon » à l'entrée/sortie de l'exposition « Escale Japon » de la Foire Internationale de Bordeaux.

En cas de force majeure, les sociétés organisatrices se réservent le droit de proroger, écourter ou même annuler le jeu à tout moment pendant la durée du jeu, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt sur le site internet, dans l'espace Cook 'in Japan au sein du « Village Japon » à l'entrée/sortie de l'exposition « Escale Japon » de la Foire Internationale de Bordeaux et à l'accueil de Congrès et Expositions de Bordeaux (Rue Jean Samazeuilh 33 070 Bordeaux).

En cas de manquement de la part d'un participant, les sociétés organisatrices se réservent la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 8 : Réclamation

Le gagnant s'il refuse, pour quelque raison que ce soit, le lot gagné, ne pourra prétendre à la moindre compensation. Aucune demande d'échange contre des espèces ou d'autres articles ne sera admise. Les gagnant prendra le lot choisi en l'état et renonce d'ores et déjà à tout recours contre les sociétés organisatrices.

Article 9 : Restrictions de participation

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du jeu (article 3 du présent règlement).

Toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de des parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

Les sociétés organisatrices pourront demander à tout participant mineur de justifier cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.
Les sociétés organisatrices se réservent le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter la preuve de cette autorisation.

Le gagnant s'engage à ne pas faire don, de vendre ou d'échanger le lot gagné lors de ce tirage au sort. Toutefois, il lui est possible d'en faire la demande à la société MPCB, qui jugera de la faisabilité de celle-ci.

Dans un souci de respect des garanties et de qualité, le gagnant devra faire appel à la société MPCB pour l'adaptation, la livraison, et la pose de cette cuisine. Lors de l'étude de son adaptation, il sera potentiellement proposé au gagnant un complément de commande afin de correctement l'installer chez lui. Ce complément de cuisine n'est pas compris dans la lot et fera l'objet d'un devis complémentaire.

Article 10 : Consistance du lot

Les photographies ou représentations graphiques, présentant le lot ne sont pas contractuelles. Un gain ne peut être échangé ni contre un autre lot, ni contre sa valeur en numéraire. Il ne peut être attribué qu'au membre bénéficiaire, sauf indication expresse contraire.

Article 11 : Protection des données

Pour participer au Jeu, les participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom et prénom, email ou téléphone, adresse, code postal). Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de la participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution de la dotation.

En cochant les cases prévues à cet effet, les participants peuvent :

- recevoir par voie électronique les offres et l'actualité des événements organisés par Congrès et Expositions de Bordeaux
- recevoir par voie électronique les offres des partenaires de Congrès et Expositions de Bordeaux.

Lorsque les participants acceptent de recevoir les offres des partenaires, ils acceptent que leur civilité, nom, prénom, adresse mail, code postal soient transmis à ces sociétés.

Les données personnelles pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale pour des opérations ultérieures. Le destinataire des données est CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX SAS. Conformément à loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) Général sur la Protection des données 2016/679, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que d'un droit de limitation, de portabilité et d'opposition concernant les informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à CEB SAS, Délégué à la protection des données, rue Jean Samazeuilh, CS 20088 – 33070 Bordeaux Cedex ou dpo@bordeaux-expo.com. En cas de réclamation à laquelle CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX n'aurait pas donné de réponse satisfaisante, il appartient au participant de s'adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, en charge du respect des obligations en matière de données personnelles.